

Contournement Est de Rouen / Liaison A28-A13 / A133-A134

Intervention de Séverine BOTTE

Avant de commencer mon propos, je voudrais relativiser ce qu'a dit M. Métot sur le résultat du vote de juin 2016 : 66 votants pour et 4 votants contre. Il est arrivé quand même plusieurs fois dans l'histoire que la majorité ne détienne pas la vérité : la croyance collective affirmait à une époque que la Terre était plate.

Je vais donc maintenant porter à votre connaissance quelques éléments de réflexion et d'analyse :

Dans son arrêt du 19 novembre 2020, le Conseil d'Etat énumère les impacts du projet de liaison A28-A13 ou A133-A134, appelez-la comme vous voudrez, sur la santé et l'environnement.

S'agissant des impacts de nuisances sonores pour les populations exposées directement ou indirectement au projet, il ressort des pièces du dossier que l'étude d'impact conclut sur le plan acoustique à une situation défavorable le long du tracé compensé comme il est dit par l'implantation de merlons, d'écrans acoustiques et de tranchées couvertes.

Avouez que tout ceci est quand même un peu léger !

S'agissant de l'impact sur la qualité de l'air, il est précisé un accroissement, sur l'ensemble du périmètre de l'étude, de l'ordre de 4 % à 14 % selon les polluants. Les chiffres sont éloquentes et parlent d'eux même !

Alors que les scientifiques, les médecins, les pneumologues l'affirment, l'impact de la pollution sur la santé est réel. La science a clairement démontré que la pollution de l'air cause des maladies, une augmentation des hospitalisations et même des décès prématurés.

Dans ce même arrêt, le Conseil d'Etat précise : « *le maître d'ouvrage a prévu plusieurs mesures destinées à éviter, réduire et compenser l'impact du projet sur la qualité de l'air et notamment une adaptation des conditions de circulation, la pose de remblais et une végétalisation des talus, lesquelles doivent permettre de limiter la dispersion des polluants.* »

Pardonnez notre scepticisme, voir même notre incrédulité !

Comment les riverains de cette infrastructure qui se compteront en milliers sont-ils considérés... Je vous laisse seuls juges !

L'étude d'impact conclut également à une augmentation des émissions de CO2 d'environ 50 000 tonnes par an par rapport à l'état initial avec selon le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (le CEREMA de Haute-Normandie) et sur la base de données de trafic recensées en 2010 : 30 000 véhicules par jour sur la bretelle de raccordement à Rouen (au plus près des populations de Saint-Etienne-du-Rouvray et d'Oissel).

Au vu de ce que je viens de rappeler, il est donc surprenant, voire même politiquement irresponsable :

- de déroger aux dispositions de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relative notamment à la limitation des émissions de gaz à effet de serre,
- de balayer d'un revers de main les dispositions du code de l'environnement relatives aux plans climat-air-énergie territoriaux,
- d'ignorer les éléments contenu dans le paragraphe 1 de l'article 4 de l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015, signé par la France à New York le 22 avril 2016, aux termes duquel les Etats se sont engagés à renforcer leurs efforts pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète, et je cite : « *à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais (...) et à opérer des réductions rapidement par la suite (...)*. Je suis au regret de vous dire qu'on n'en prend pas le chemin !
- d'écarter avec une telle désinvolture le plan biodiversité présenté en juillet 2018 par le gouvernement fixant un objectif de zéro artificialisation des sols. voire même de contredire les Plan Climat 76 et Plan Alimentation Territorial votés en novembre et décembre dernier qui affichent l'ambition de réduire l'empreinte carbone et de « porter des valeurs sociales, de respect de la vie et des ressources, d'une vision plus qualitative, humaine et égalitaire de la société.

Pour mémoire, le Contournement Est c'est 146 hectares d'espaces boisés et plusieurs centaines d'hectares de sols naturels ou agricoles détruits.

Comment peut-on promouvoir une alimentation saine et locale en se privant de ces terres fertiles et notamment biologiques ? C'est aussi une incidence négative sur plusieurs espèces animales ou végétales protégées au voisinage de son emprise.

N'oublions pas non plus les engagements de la COP 21 avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030 et de 75% à l'horizon 2050.

Voilà pourquoi M. le Président, mes cher(ères) collègues, maintenir l'engagement de notre collectivité au financement de cet ouvrage autoroutier, constitue une erreur impardonnable!

Je dirai même plus, cette décision politique que vous devrez assumer, c'est un acte irresponsable qui jamais ne trouvera de justification !

La santé des habitants de la Métropole de Rouen, donc des seinomarins ne mérite pas d'être méprisée à ce point !

Je vous remercie